



APPEL A PROJETS LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER / FHF

THEMATIQUE 2011 :

LE SOUTIEN AUX ACCOMPAGNANTS DE PERSONNES MALADES

Pour la onzième année consécutive, la Ligue Nationale Contre le Cancer (LNCC) et la Fédération hospitalière de France (FHF) lancent conjointement un appel à projets afin de recueillir les initiatives les plus innovantes destinées à améliorer la qualité vécue par le malade atteint de cancer. Cette année le thème retenu porte sur **le soutien aux accompagnants de personnes malades**.

Depuis 2000, **91 projets** ont ainsi été retenus et financés, portant entre autres sur la sortie d'hospitalisation (2008), la représentation des usagers (2009), l'accompagnement social de la personne dans le temps (2010).

I – Qui peut se porter candidat ?

Les porteurs des projets éligibles sont des **équipes hospitalières** exerçant au sein d'établissements **publics, privés à but lucratif ou privés d'intérêt collectif (ESPIC)** dans le cadre de services, de départements, de pôles d'activité, etc...

Le critère d'équipe implique que les projets proposés correspondent à des actions collectives.

Les actions proposées peuvent être menées dans le cadre d'un établissement ou de coopérations inter hospitalières, en partenariat avec des acteurs sanitaires et sociaux.

Lors des premiers Etats généraux des malades organisés par la Ligue nationale contre le cancer en 1998, les personnes malades ont mis en avant la brutalité avec laquelle la maladie pouvait être annoncée.

A travers ces doléances, les personnes malades ont révélé à l'opinion publique leurs besoins d'accompagnement face au choc de l'annonce.

De ce constat, s'est engagé un travail associant le ministère de la santé puis l'INCa, la Ligue contre le cancer et son réseau de malades et de nombreux professionnels de santé. Cette collaboration a permis d'aboutir à la création du dispositif d'annonce, mesure emblématique du 1^{er} Plan Cancer.

Le dispositif d'annonce fait aujourd'hui partie des critères d'autorisation pour l'exercice en oncologie en tant que mesure de qualité.

La Ligue nationale contre le cancer, en collaboration avec l'INCa, a récemment réalisé une évaluation de l'impact de ce dispositif pour le patient.

La réussite du dispositif d'annonce est reliée à un degré de maîtrise qui repose sur des aspects organisationnels, la dynamique de l'établissement, la culture et la souplesse d'adaptation des process. La qualité ressentie par le patient est fortement liée à la qualité de la relation avec les équipes.

Quelques données clefs de l'évaluation

Les éléments porteurs de satisfaction :

- Des informations suffisantes (pour 95% des patients),
- Des relations adéquates avec les professionnels rencontrés (pour 95% des patients),
- Une intégration suffisante de l'entourage (pour 98% des patients),
- Des équipes disponibles (pour 65% des patients)

Les postures « aidantes » citées par les patients sont les suivantes :

- Disponibilité, écoute, humanité et gentillesse des équipes (critères les plus fréquemment cités d'un accompagnement de qualité)
- Le soutien proposé par l'établissement,
- Le fait de se sentir entouré à la fois par les équipes soignantes et les proches

Parmi les besoins complémentaires des patients, on trouve :

- Un **besoin d'accompagnement des proches**, à la fois pour mieux définir leur rôle en tant qu'aidant potentiel mais aussi pour les aider à faire face au vécu de la maladie. Ainsi, les patients ont relaté l'absence ou la trop faible attention portée aux proches et mentionné la nécessité d'élargir le suivi psychologique à la question du positionnement familial et à l'accompagnement des proches.
- Une **recherche d'information plus concrète** : 95% des patients jugent satisfaisantes les informations transmises pourtant 20% d'entre eux vont effectuer des recherches complémentaires. Les informations transmises portent principalement sur la maladie et les traitements et ce sont sur ces mêmes thématiques que portent leurs recherches complémentaires pour avoir des éléments plus concrets (répercussions corporelles, prise en charge de la fatigue, etc.). On note également un manque d'informations sur les droits sociaux des personnes (les aides de retour à l'emploi, etc.) et une demande d'échanges avec d'autres personnes malades pour partager ces effets de la maladie.

Pour permettre le développement des axes porteurs de satisfaction, la Ligue et la FHF souhaitent, à travers cet appel à projet, encourager des actions et des projets de **soutien aux « accompagnants »**.

Dans cet appel à projets, le terme d'« accompagnants » est entendu dans son acception large. Il recouvre les proches de la personne malade mais également les professionnels impliqués dans la

relation d'aide : équipes de soins et professionnels intervenant lors des phases de vie à domicile (médecin traitant, infirmière libérale, auxiliaire de vie, pharmacien, etc.) et les associations de patients (bénévole et intervenant professionnel).

Les actions ou projets présentés devront notamment permettre de :

- **Renforcer des postures d'aide et assurer une meilleure prise en compte de l'entourage.** Ces actions doivent avoir pour finalité d'améliorer l'accompagnement proposé aux personnes durant leur parcours de soins.
- **Faciliter la mise en relation avec les accompagnants extérieurs à l'équipe de soins hospitalière pendant le parcours de soins.** Ces actions doivent avoir pour finalité de soutenir ces accompagnants dans leur mission et donner un temps à cet accompagnement dans le parcours de soins.

A titre d'exemple, cet appel à projet pourrait financer :

- des actions de sensibilisation / régulation / formation des professionnels impliqués dans la relation d'aide
- des actions impliquant des associations de patients dans la prise en charge du patient ou des proches (information, soutien par des pairs, etc.)
- des actions d'accompagnement permettant une meilleure intégration et meilleur accompagnement de l'entourage (soutien psychologique, organisation de répit, formation, éducation thérapeutique, etc....)

III – Eligibilité et critères de sélection des projets

Les projets soutenus peuvent être de nouveaux projets ou des projets déjà engagés et amenés à être prolongés et/ou développés.

Ne sont pas éligibles les projets qui :

- se situent hors du champ de la thématique proposée
- sont menés individuellement
- correspondent à des travaux de type recherche en Sciences Humaines et Sociales
- ne présentent pas un caractère suffisamment innovant (ex : formations «classiques» du personnel)
- génèrent des coûts pérennes, notamment en personnel sans les assortir d'une stratégie précise en vue d'assurer la continuité des moyens nécessaires à la poursuite du projet, après la cessation du versement de la subvention.

Critères de sélection :

- caractère innovant
- pertinence du projet par rapport aux besoins recensés
- présentation d'une méthodologie de suivi ou de résultats d'évaluation pour les projets déjà engagés
- transférabilité : le projet est susceptible d'être repris et mis en œuvre dans d'autres structures sous réserve des adaptations nécessaires
- engagement actif du personnel concerné (ex : formations spécifiques)
- co-financement
- cohérence avec la stratégie de l'établissement

Les subventions seront allouées annuellement et non reconductibles.

IV – Subvention versée par la Ligue Nationale Contre le Cancer

La subvention demandée doit être inférieure à **60% du coût total TTC** du projet.

Le versement de la subvention interviendra en deux temps :

- 30 % à la signature de la convention de financement,
- le solde à la remise d'un rapport d'étape. Ce document doit témoigner du démarrage du projet, justifier l'utilisation du premier versement et présenter un plan de financement pour les 70 % restants à recevoir.

V – Modalités de participation

Retrait des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidature peuvent être téléchargés sur le site : www.fhf.fr

Pour toute demande de transmission du dossier par mail ou voie postale, merci de vous adresser à :
Mlle Laëtizia TONIOLO – Fédération hospitalière de France – 1bis, rue Cabanis – CS 41402 – 75993
Paris Cedex 14 – Tel : 01 44 06 84 64 – Mail : l.toniolo@fhf.fr

Dépôt des dossiers de candidatures :

Les dossiers de candidatures seront considérés complets s'ils sont accompagnés :

- de la lettre du Directeur général de l'établissement ou du groupement d'établissement, confirmant sa validation du dossier de candidature
- des tableaux relatifs au plan de financement dûment complétés
- d'un RIP/RIB pour les établissements privés **ou** des coordonnées du comptable public pour les établissements publics.

Ils devront être présentés conformément aux instructions indiquées dans le dossier de candidature et **adressés par voie électronique avant le vendredi 21 octobre 2011** à Laëtizia TONIOLO (l.toniolo@fhf.fr)

Examen des projets :

Le comité de sélection se réunira dans le courant du mois de novembre 2011 pour effectuer ses choix. Les réponses seront adressées aux porteurs de projets dans le courant du mois de décembre 2011.

Le comité de sélection se réserve le droit de rejeter tout dossier incomplet.

Publication des résultats :

Les projets retenus pourront faire l'objet d'une publication sur les différents supports de communication de la LNCC et de la FHF.